



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 2

Module : SC



Prévention des accidents domestiques

Version 1



I. ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE : DÉFINITION

Un **accident de la vie courante** est un traumatisme non intentionnel subi par une personne, qui n'est ni un accident de la route, ni un accident du travail.

Les accidents de la vie courante concernent ainsi :

- ↪ Les accidents domestiques, survenant à la maison ou dans ses abords immédiats : jardin, cour, garage et autres dépendances ;
- ↪ Les accidents scolaires : les accidents survenant lors du trajet, durant les heures d'éducation physique et dans les locaux scolaires ;
- ↪ Les accidents de sport, de vacances et de loisirs ;
- ↪ Les accidents survenant à l'extérieur : dans un magasin, sur un trottoir, à proximité du domicile ;

Dans ce document nous aborderons uniquement les accidents domestiques et leurs prévention.

II. PREVENTION DES ACCIDENTS DOMESTIQUES :

La maison est généralement perçue comme un lieu de confort et de sécurité.

Pourtant, chaque année en France, on compte plus de 11 millions d'accidents domestiques :

- ↪ 4,5 millions de blessés ayant recours aux urgences,
- ↪ 5 millions de personnes sont victimes d'accidents domestiques,
- ↪ 500 000 sont hospitalisées,
- ↪ 18 000 à 20 000 décès.

Deux populations particulièrement touchées :

- ↪ Les **enfants** : 1^{ère} cause de décès chez les enfants de 1 à 14 ans, les accidents de la vie courante sont à l'origine d'1 décès sur 5 des moins de 4 ans et d'1 décès sur 9 des 5-14 ans. Dans un cas sur deux, il s'agit d'**une chute** et une fois sur quatre, l'enfant est victime d'**un choc assez violent**...
- ↪ Les **personnes âgées** : 2 décès sur 3 causés par des accidents de la vie courante concernent les 75 ans et plus. Les seniors représentent 80 % des décès par chute et 64 % des décès par suffocation.

La « Maison » TUE plus que la « Route » !!!

LA MAISON DE TOUS LES DANGERS

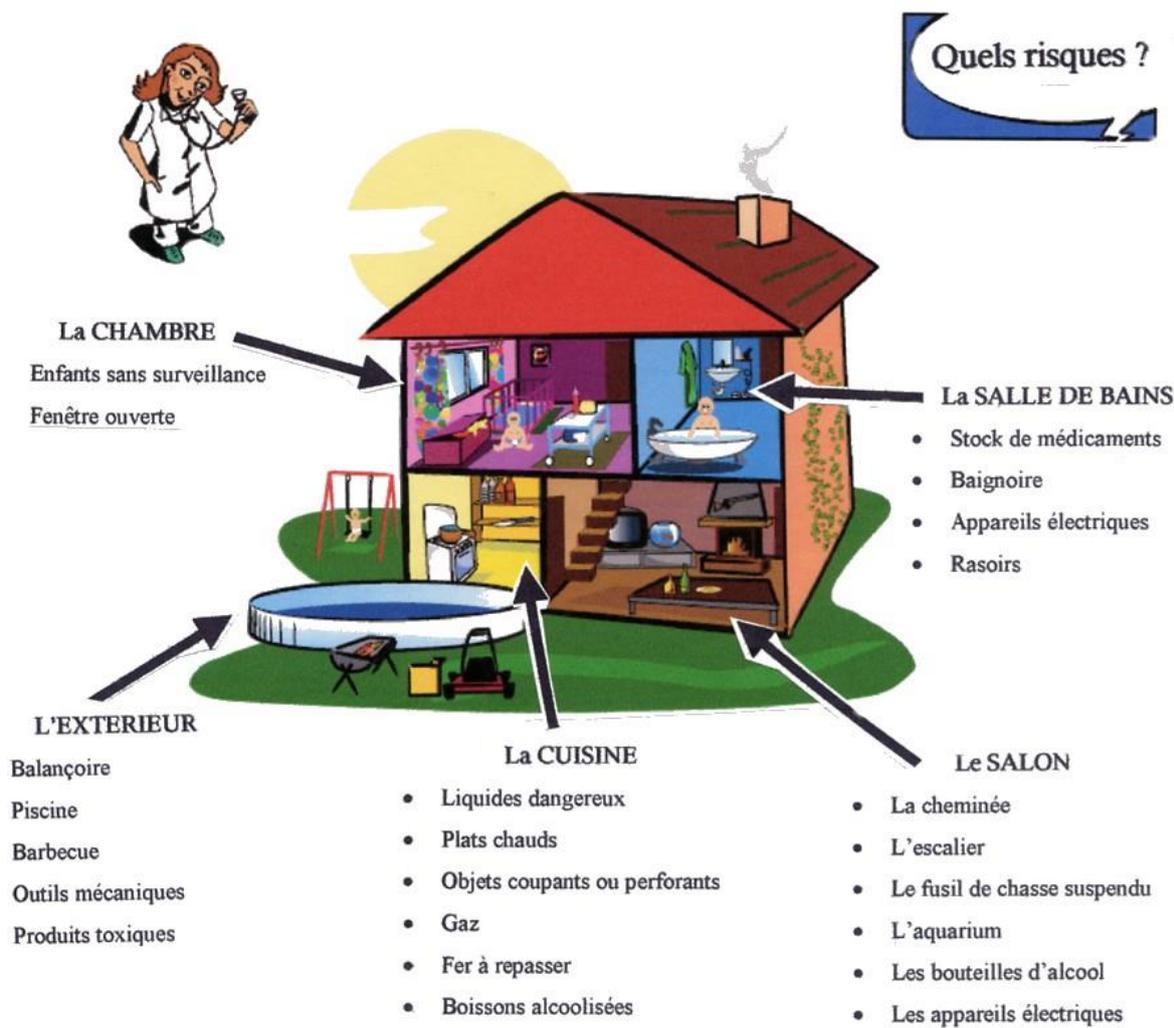
La 3^{ème} cause de mortalité en France, après les cancers et les maladies cardiovasculaires.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Chutes, brûlures, électrisations, asphyxies, intoxications, etc. **Ta maison**, ton jardin, ta terrasse ou ta piscine sont de véritables **champs de mines**.

➔ **78 %** de ces accidents se déroulent **dans la maison**, de préférence dans **la cuisine (27 %)**.

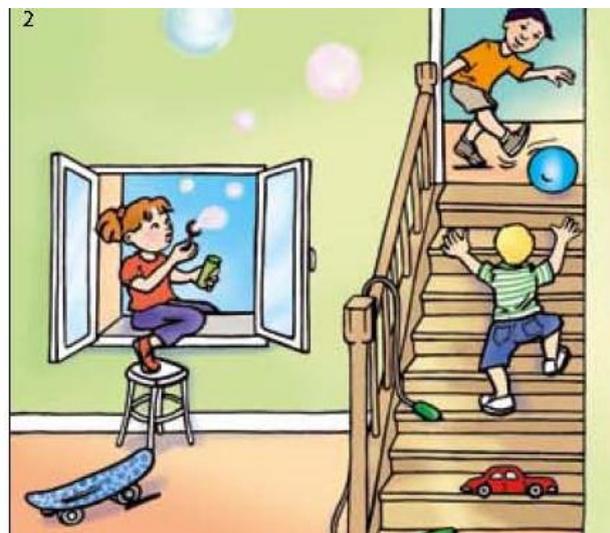


A. ENSEMBLE DU BÂTIMENT :

Attention à quoi ?	Pourquoi ?	Comment se protéger du danger ?
Ouvertures à l'étage (fenêtres ouvertes) ; Escaliers ; Balcons ;	Risques de chutes pour enfants et personnes âgées ;	Fermer les ouvertures ; Installation de barrières ou rampes d'escalier ;



B. CUISINE – SALLE À MANGER – SALON :



Attention à quoi ?	Pourquoi ?	Comment se protéger du danger ?
Liquides et plats chauds ; Objets coupants et perforants ;	Brûlures ; Blessures ;	Queues des casseroles tournées vers l'intérieur de la gazinière ; Ne pas déposer de récipients contenant du liquide bouillant à portée des enfants ;
Appareils électriques ;	Incendie ;	Ne pas laisser traîner d'objets coupants (couteaux) ;
Poêle à bois ou à pétrole ;	Explosion ;	Débrancher et entretenir les appareils électriques ;
Fer à repasser branché ;	Electrisation ;	Vérification des appareils de chauffage (chaudière) ;
Boissons alcoolisées ;	Asphyxie ;	Ventilation des pièces ;
Produits ménagers (javel, soude, etc.) ;		Remplacement des tuyaux souple de gaz (vérifier la date de péremption inscrite dessus) ;
Manque de ventilation de la pièce ;		MAIS SURTOUT
Armes à feu laissées à portée des enfants ;		Surveillance des enfants en bas âge ;

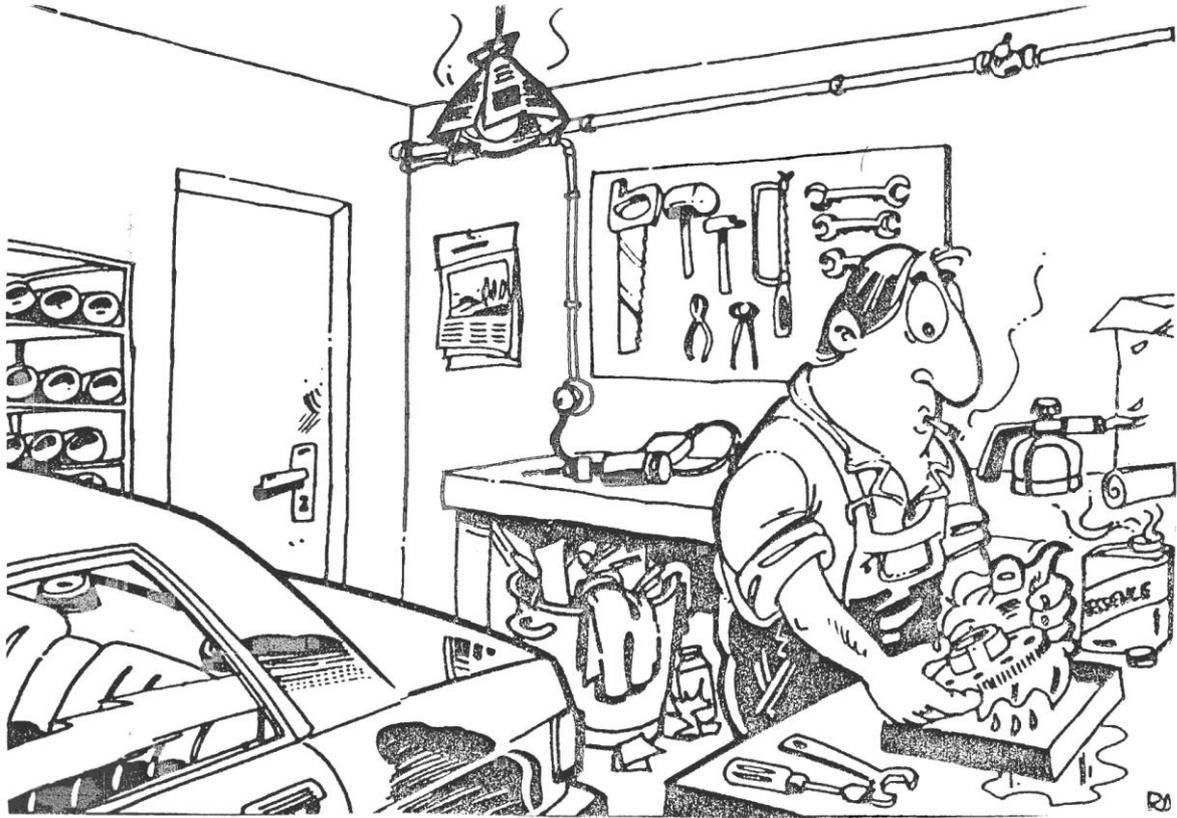
C. SALLE DE BAINS – PLACARDS – PENDERIES :



Attention à quoi ?	Pourquoi ?	Comment se protéger du danger ?
Baignoire ;	Noyade – Chute ;	Surveillance des enfants durant le bain ;
Usages accidentels (médicaments) ;	Empoisonnement Intoxication médicamenteuse ;	Rangement des produits toxiques et des médicaments ;
Stockage laissé à portée des enfants ;	Brûlures ;	Conserver les emballages d'origine ; Ne pas stocker les produits dans des emballages alimentaires (ex. javel dans un litre de vin) ;
Récipients sans étiquettes ;	Incendie ;	Lire les notices d'utilisation des produits ;
Jeux de cache-cache ;	Suffocation et asphyxie.	Aération ou fermeture des placards ;

D. GARAGE – ATELIER :

Attention à quoi ?	Pourquoi ?	Comment se protéger du danger ?
Manque d'expérience et de connaissance des outils ;	Blessures – Brûlures ;	Se protéger les yeux et les mains ;
Maladresse ;	Chutes ;	Ne pas porter de vêtements amples ;
Outillage défectueux ou détérioré ;	Electrification ;	Rangement et entretien des outils ;



E. JARDIN – PISCINE – TERRASSE :



© Cned



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Attention à quoi ?	Pourquoi ?	Comment se protéger du danger ?
<p>Outils qui traînent ;</p> <p>Echelles ou escabeaux instables ;</p> <p>Produits phytosanitaires (engrais, pesticides, sulfate, désherbants, etc.) ;</p> <p>Barbecues ;</p> <p>Accès à la piscine ;</p>	<p>Blessures – Coupures ;</p> <p>Electrification – Chutes ;</p> <p>Brûlures – Intoxication par acides,</p> <p>Incendie,</p> <p>Noyade,</p>	<p>Débrancher l'alimentation électrique des outils ;</p> <p>Ranger les outils et les produits phytosanitaires ;</p> <p>Stabiliser les échelles et les escabeaux ;</p> <p>Ne pas utiliser d'alcool pour allumer les barbecues ;</p> <p>Fixer des barrières autour de la piscine ;</p>